

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR UN OUVRAGE DE CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE





DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR UN OUVRAGE DE CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE

Urbanisme et développement durable

6. INFORMATIONS CONCERNANT L'OUVRAGE DE CAPTAGE			
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :			
 Capacité de pompage recherchée : Nombre de personnes à alimenter : 	☐ moins de 75 m³/jour☐ plus de 75 m³/jour☐ 20 et moins ☐ plus de 20		
 Ce puits est-il destiné à remplacer un puits exi Y a-t-il une parcelle en culture à moins de 30 m Si oui, existait-il une construction principale su La propriété est-elle située en zone inondable Pour quel type de consommation ou d'utilisation prévu? 	ètres ? ır ce terrain au 15 juin ?	2003? C] oui □ non] oui □ non] oui □ non] oui □ non □ animale
DISTANCE ENTRE LE PUITS ET LES SYSTÈMES D'ÉPURATION :			
IMPORTANT: La règlementation provinciale exige qu'il faille avoir:			
- une distance minimale de 15,0 mètres entre un puits et un système d'épuration étanche et; - une distance minimale de 30,0 mètres entre un puits et un système d'épuration non étanche.			
Distance entre le puits et le	Distance	Système	Système non
système d'épuration	(en mètre)	étanche	éta <u>n</u> che
De votre propriété :	m		
De votre voisin (1):	m		
De votre voisin(2):	m_		
De votre voisin (3):	M m	∐ Secondary action r	Li principale était
Si les distances minimales ne peuvent être respectées, veuillez nous indiquer si une construction principale était existante sur ce terrain au 15 juin 2002 ? □ oui □ non			
7. LISTE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC VOTRE DEMANDE			
Prenez note que l'absence d'un document et/ou d'une information exigée ci-dessous, fera en sorte que votre demande ne sera pas acceptée.			
1- Si vous n'êtes pas propriétaire, une procuration (autorisation) du propriétaire actuel OU une			
copie de l'acte notarié si vous êtes récemment propriétaire; 2- Copie de votre certificat de localisation le plus récent;			
3- Rapport et plan de localisation du forage projeté, préparés par un puisatier. Ce rapport doit			
être complet et détaillé;			
4- Copie de l'estimation de forage et numéro d'enregistrement de l'entrepreneur;			
5- Plan de localisation des installations septiques existantes ou projetées sur le terrain et celles ——————————————————————————————————			
6- Une démonstration écrite que l'ensemble des éléments de l'ouvrage de captage projeté sont conformes au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP., Q-2, r.35.2) et à toute législation applicable;			
7- Lorsque le scellement de l'ouvrage de captage des eaux est nécessaire, il doit être réalisé sous la supervision d'un professionnel compétent en la matière. À la fin des travaux, une attestation de conformité des travaux doit être fournie et signée par le professionnel ayant supervisé les travaux;			
8- Valeur totale du projet :			\$
Transmettre le tout par courriel à <u>permis@ma</u>	scouche.ca.		

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR UN OUVRAGE DE CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE

Urbanisme et développement durable



Lorsqu'un certificat d'autorisation doit être émis par le ministère de l'Environnement en raison du débit, une copie de ce certificat doit être fournie à la ville.

IMPORTANT! Pour l'obtention d'un permis vous devez nous remettre tous les documents énumérés précédemment par courriel ou au Service de l'urbanisme et du développement durable. L'inspecteur affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet.

> Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis et des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non conforme. Cette demande ne constitue en aucun temps une demande complète ni une autorisation de construire.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme et du développement durable au 450 474-4133, poste 1000.